RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et solidaire

Direction générale de l'aviation civile

Arrêté du 24 janvier 2019

fixant la répartition des sièges attribués aux représentants du personnel au sein du comité technique du service national d'ingénierie aéroportuaire

NOR: TRAA1901013A

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu l'arrêté du 27 avril 2007 modifié portant création du service national d'ingénierie aéroportuaire ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2015 modifié fixant la composition du comité technique de proximité du service national d'ingénierie aéroportuaire ;

Vu le procès-verbal de dépouillement général et définitif des votes pour l'élection des représentants du personnel au comité technique du service national d'ingénierie aéroportuaire en date du 7 décembre 2018 ;

Arrête:

Article 1er

Les sièges des représentants du personnel au comité technique du service national d'ingénierie aéroportuaire sont attribués comme suit :

Listes	Nombre de sièges	
	Titulaires	Suppléants
USAC-CGT	4	4
FEETS-FO	3	3
SPAC-CFDT	1	1
UNSA développement durable	1	1

Article 2

L'arrêté du 19 janvier 2015 modifié susvisé est annulé.

Article 3

Le directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 24 janvier 2019.

Pour le ministre et par délégation : Le directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, A. LASLAZ